

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement a édicté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-414 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie prévoyant un ajustement aux limites de charges des ponts sur différents tronçons ».
- Règlement CA-24-415 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'ajouter un pouvoir de dérogation par ordonnance en ce qui concerne les heures de collectes privées dans certains secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie »;

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 823, P-1, o. 735, P-12.2, o. 287 et CA-24-085, o.266 relatives aux initiatives culturelles du 5 septembre au 18 octobre 2026;
- B-3, o. 824, C-4.1, o. 442, P-1, o. 736, P-12.2, o. 288 et CA-24-085, o. 267 relatives à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 7^e partie A);
- B-3, o. 825 relative au bruit lié à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue De Bleury, de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, et de la rue Balmoral, entre les rues Mayor et Sainte-Catherine Ouest, du 2 septembre 2026 au 2 septembre 2027;
- B-3, o. 826 relative à la tenue d'activités culturelles sur le terrain de Lespacemaker, au 2875, rue Hochelaga, du 2 septembre au 14 octobre 2026;
- B-3, o. 827 relative à la tenue d'événements sur le lot 1 180 610 pour le Marché de nuit asiatique du 3 au 7 septembre 2026;
- C-4.1, o. 443 déterminant l'obligation de virage à droite vers le sud dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection des rues Saint-Antoine, de Bonsecours et Saint-Denis ;
- CA-24-085, o. 268 relative au maintien des collectes privées de nuit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie du 19 au 27 septembre 2026 dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI;
- CA-24-400, o. 1 relative à la délivrance gratuite des vignettes temporaires permettant de se stationner dans les zones SRRR de l'arrondissement de Ville-Marie pour certaines adresses dont les résidents ne pourront pas accéder à leur stationnement privé dont l'entrée est située sur les parcours des Championnats du Monde Route UCI qui se dérouleront du 20 au 27 septembre 2026
- E-7.1, o. 93 permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis d'artiste et d'artisan pour la saison 2027.

et ce, en vertu des règlements sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7.1) ainsi que les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2026 (CA-24-400).

Ces règlements et ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication. Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux> ainsi qu'aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÂM.

Fait à Montréal, le 5 septembre 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240370

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2026, 7^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2026, 7^e partie A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 824 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), article 3, l'ordonnance C-4.1, o. 442 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), article 8, l'ordonnance P-1, o. 736 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 288 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 267 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1260462005

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

B-3, o. 824 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 7^e partie A)

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minute, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés à l'annexe 1.
4. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1

PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7^e partie A)

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7^e partie A)

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Cat's Corner danse au Marché	Carrefour solidaire	3 septembre 2026	Parvis Frontenac	x	x									N-A-PA
Les jeudis salsa et BBQ	Festival Yasolo, Fierté noir Montréal	Les jeudis 3, 10, 17, 24 septembre, 1 , 8 octobre 2026	Square Viger	x	x			x					x	N-A-PA
Les vendredis Viger	Festival Yasolo, Fierté noir Montréal	Les vendredis 4,11,18,25 septembre,2, 9 octobre	Square Viger	x	x			x					x	N-A-PA
Jazz Duo (Yvon Ratté) au Marché	Carrefour solidaire	5 septembre 2026	Parvis Frontenac	x	x								x	N-A-PA
Les samedis Yasolo	Festival Yasolo, Fierté noir Montréal	Les samedis 5,12,19,26 septembre, 3, 10 octobre 2026	Square Viger	x	x			x					x	N-A-PA
Les dimanches afro-brunch	Festival Yasolo, Fierté noir Montréal	Les dimanches 6,13,20,27 septembre, 11 octobre 2026	Square Viger	x	x			x					x	N-A-PA
Fête de quartier	Table de concertation du Faubourgs Saint-Laurent	9 septembre 2026 10 septembre 2026 (Date de remise en cas de pluie)	Parc Saint-Jacques	x	x								x	R-A-PA
Matt Bessette du projet musical Woodland Fairy au Marché	Carrefour solidaire	10 septembre 2026	Parvis Frontenac	x	x									N-A-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
BBQ LGBTQ2+	Festival Yasolo, Fierté noir Montréal	10 septembre 2026	Square Viger	x	x			x				x	x	N-A-MA
Relais des pompiers	Fondation des pompiers du Québec	11 septembre 2026	Square Viger	x	x	x								N-A-GA
Évènement dans le cadre de la semaine Climat Montréal	Table de concertation de Peter McGill	11 septembre 2026	Place Hawarden	x	x									N-A-MA
Journées portes ouvertes	Association sportive et communautaire du Centre- Sud	12 septembre 2026	Parc Berthier	x	x									R-A-MA
Évènement cohabitation Ontario Est	DCSLDS	12 septembre 2026	Parc Raymond Blain	x	x									N-AF-PA
Les Journées des Ruelles Vertes	Éco-quartier Sainte-Marie Saint-Jacques	12, 13 septembre 2026	Ruelle verte Le Chemin de Traverse Entre les rues Chapeleau / d'Iberville / Hochelaga / De Rouen	x	x						x	x	x	R-A-PA
Les Journées des Ruelles Vertes	Éco-quartier Sainte-Marie Saint-Jacques	12 , 19 septembre 2026	Ruelle verte Le Chemin de Traverse Entre les rues Hogan / Montgomery / De Rouen / Ontario E	x	x						x	x	x	R-AF-PA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
				Dérogations										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, proprété (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, proprété (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Antoine Montmory au Marché	Carrefour solidaire	13, 27 septembre	Parvis Frontenac	x	x								x	N-A-PA
BBQ de la rentrée	Action centre-ville	16 septembre 2026 17 septembre 2026 (Date de remise en cas de pluie)	Parc Toussaint-Louverture	x	x			x					x	R-A-MA
École à ciel ouvert	Table de concertation de Peter McGill	16 septembre 2026	Square Cabot	x	x									N-A-PA
Programmation variée	Skoll	17 septembre 2026	Place Du Village	x	x		x				x	x	x	N-A-MA
Échange de vêtements	Table de concertation de Peter McGill	23 septembre 2026	Place Henri-Dunant	x	x								x	R-A-PA
RébutRécup Ville-Marie	Sollicité	Du 24 septembre au 15 octobre 2026	Parc Walter-Stewart	x	x								x	R-AF-PA
Activité L'Oréal-Tree Canada	Musée McCord Stewart Montréal	24 septembre 2026	Ruelle Victoria	x	x									N-A-MA
Les Rugissants	DCSLDS	27 septembre 2026	Place Henri-Dunant	x	x									N-A-MA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
BNP	Musée McCord Stewart Montréal	28 septembre 2026	Ruelle Victoria	x	x			x					x	N-A-MA
Plantation de vivaces	Éco-quartier Peter-McGill	28 septembre 2026	Ruelle Lambert-Closse	x	x									R-AF-PA
Vernissage Octavio Ruest	Quartier Culturel	29 septembre 2026	Parc des Faubourgs	x	x									N-A-PA
Les Rugissants	DCSLDS	30 septembre 2026	Square Viger	x	x									R-A-MA
The Main	Musée McCord Stewart Montréal	1 octobre 2026	Ruelle Victoria	x	x	x	x	x					x	N-A-MA
Plantation dans les passages Sainte-Rose	Éco-quartier Sainte-Marie Saint-Jacques	1 octobre 2026	Passage Sainte-Rose entre les rues Beaudry et Visitation	x	x									R-AF-PA
Micro-fête de quartier créative	Oxy Jeunes	3 octobre 2026	Parc Charles-Mayer	x	x			x				x	x	N-A-PA
Le Roulons Pecée DT1	Breakthrough T1D/ Percée DT1	Du 6 au 9 octobre	Place du Canada	x	x			x					x	R-A-GA

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (Saison 2026, 7 ^e partie A)														
Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	Dérogations										
				O-0.1 Occ. dom. public	B-3 art. 20 Bruit	C-4.1 art.3 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 8 Consom. d'alcool	P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	Autres informations
							Marchandises	Aliments et boissons non- alcooliques	Boissons alcooliques					
Fête de voisinage des Habitations Jeanne-Mance	Corporation habitation Jeanne- Mance	10 octobre 2026 11 octobre (Date de remise en cas de pluie)	Allée de l'hôtel de ville / Parc Toussaint Louverture	x	x									R-A-PA
Journée internationale du skateboard	Association de skateboard de Montréal	10 octobre 2026 11 octobre 2026 (Date de remise en cas de pluie)	Place de la Paix	x	x						x	x	x	N-A-GA
Fête du Double Dix - Édition 2026	Association chinoise de Montréal Inc.	10 octobre 2026	Place Sun Yat Sen	x	x								x	R-A-MA
Grande fête de clôture - Action de grâce	Festival Yasolo, Fierté noir Montréal	12 octobre 2026	Square Viger	x	x			x					x	N-A-PA
Évènement pour la nuit des sans-abri	Table de concertation de Peter McGill	16 octobre 2026	Square Cabot	x	x									R-A-MA
5ème Festival de la culture chinoise de Montréal 2026	Alliance des associations choinoises du Québec	17 octobre 2026	Place Sun Yat Sen	x	x									R-A-MA

Légende
R : Récurrent
N : Nouvel événement
A : Amplification
AF : Amplification faible
PA : Petite affluence (moins de 100
personnes)
MA : Moyenne affluence (entre 100 et 500
personnes)
GA : Grande affluence (plus de 500)

C-4.1, o. 442 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 7^e partie A)

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1.** La fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 824 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
- 2.** L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-1, o. 736 Ordonnance relative à la programmation des événements sur le domaine public (saison 2026, 7^e partie A)

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026 le conseil d'arrondissement décrète :

- 1.** Il est permis de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques et non alcoolisées, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 824 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
- 2.** L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
- 3.** La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12.2, o. 288 Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2026, 7^e partie A)

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 824 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
4. L'organisateur d'un événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Vu les articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté* (CA-24-085);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Lors des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 824 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), il est permis :

- 1° de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain;
- 2° de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements;
- 3° si nécessaire, de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifiés sur les sites.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables sur les sites des événements et selon les horaires identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 824.

3. Les paragraphes 2° et 3° de l'article 1 ne doivent pas être interprétés comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1260462005) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240371

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis d'artiste et d'artisan pour la saison 2027

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, o. 93 fixant :

- la période d'inscription pour les demandes de permis d'artisans ou d'artistes pour la saison 2027, soit du 21 septembre au 2 octobre 2026;
- les dates des séances des comités d'évaluation pour la saison 2027, soit le 20 octobre 2026 pour les artisans et le 21 octobre 2026 pour les artistes, en fonction des emplacements disponibles et du nombre de demandes reçues;
- les dates des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2027, soit le 18 novembre 2026 à 10 h pour les artisans, le 19 novembre 2026 à 10 h pour les artistes exposants et le 19 novembre 2026 à 13 h pour les artistes portraitistes caricaturistes;
- la période d'émission des permis pour la saison 2027, soit du 4 janvier au 1^{er} mars 2027.

Les activités prévues à la présente ordonnance se déroulent au bureau d'arrondissement situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4L8.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1264680009

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

E-7.1, o. 93 Ordonnance relative à la saison 2027

Vu les paragraphes 7°, 8° et 10° de l'article 40 du *Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre E-7.1);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1.** Pour la saison 2027, les demandes de permis d'artiste ou d'artisan peuvent être présentées du 21 septembre au 2 octobre 2026 via un formulaire en ligne ou en personne au bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie situé rez-de-chaussée du 800, boulevard de Maisonneuve Est.
- 2.** Pour la saison 2027, un comité d'évaluation pour artisans et un comité d'évaluation pour les artistes pourront être constitués, au besoin, si le contexte le permet.
- 3.** Les séances des comités d'évaluation visés à l'article 2 auront lieu, si le contexte le permet, le 20 octobre 2026 pour les artisans et le 21 octobre 2026 pour les artistes, dans les bureaux de l'Arrondissement situés au 800, boulevard De Maisonneuve Est.
- 4.** Pour la saison 2027, les séances d'attribution des emplacements auront lieu dans la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, en simultané, en présentiel et par visioconférence, selon l'horaire suivant :
 - 1° Artisan(e) s : le 18 novembre 2026 à 10 h;
 - 2° Artistes qui utilisent un autre procédé de réalisation que la caricature ou le portrait (exposants) : le 19 novembre 2026 à 10 h;
 - 3° Artistes qui utilisent la caricature ou le portrait comme procédé de réalisation : le 19 novembre 2026 à 13 h;
- 5.** Pour la saison 2027, l'émission des permis se fera du 4 janvier au 1^{er} mars 2027 au bureau d'arrondissement situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1264680009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240376

Édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C -4.1), une ordonnance déterminant l'obligation de virage à droite vers le sud dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection des rues Saint-Antoine, de Bonsecours et Saint-Denis

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., C. C-4.1, article 3), l'ordonnance C-4.1, o. 443 déterminant l'obligation de virage à droite vers le sud dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection des rues Saint-Antoine, de Bonsecours et Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1265482008

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

C-4.1, o. 443 Ordonnance déterminant l'obligation de virage à droite vers le sud dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection des rues Saint-Antoine, de Bonsecours et Saint-Denis

Vu le paragraphe 3 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

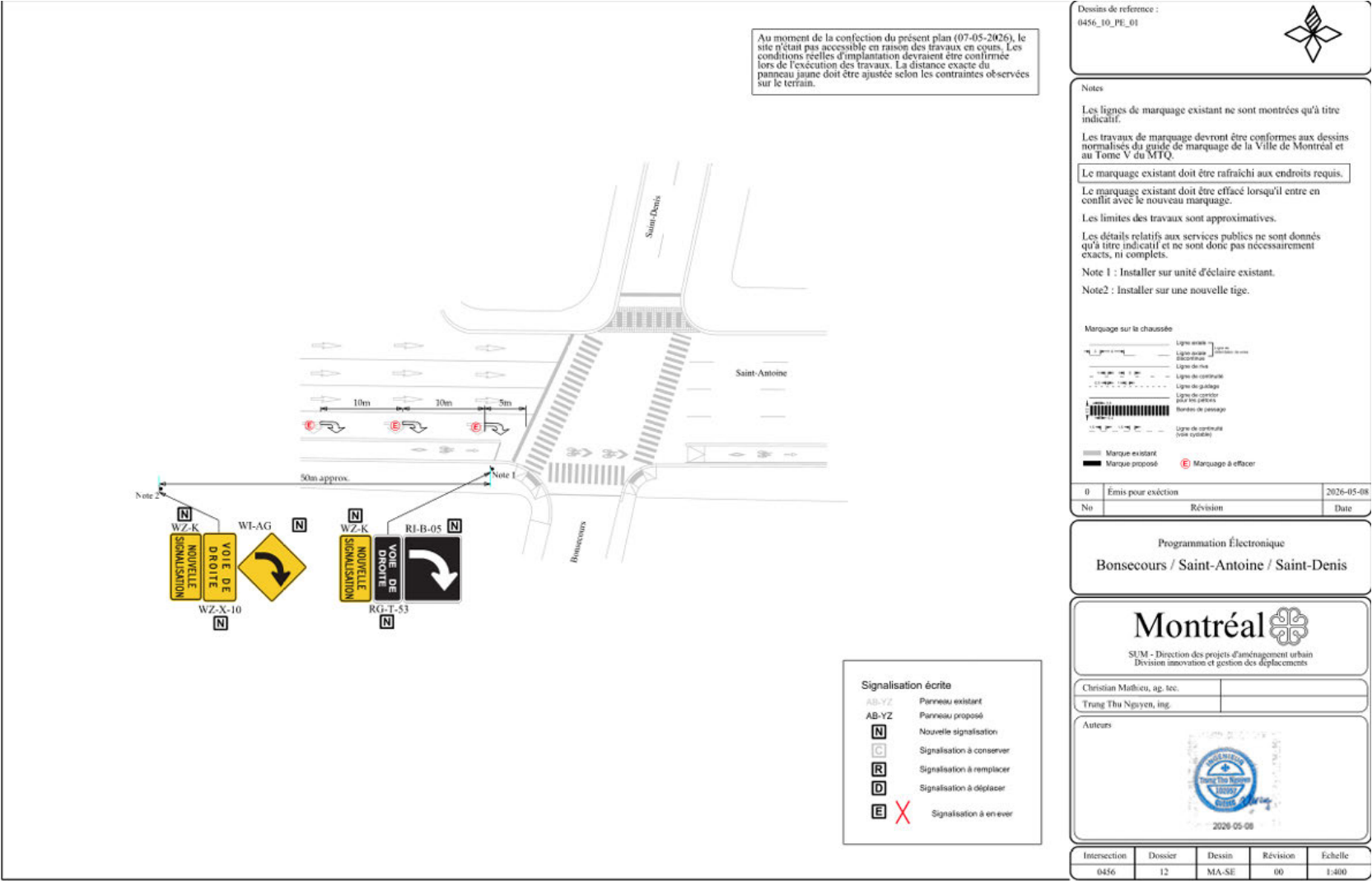
1. L'obligation d'effectuer un virage à droite vers le sud dans la voie de droite de l'approche ouest de l'intersection des rues Saint-Antoine, de Bonsecours et Saint-Denis conformément au plan d'ingénierie présenté à l'annexe 1.

ANNEXE 1

Plan de signalisation

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265482008) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir, le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1
Plan de signalisation



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240369

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 5 septembre au 18 octobre 2026

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'autoriser l'occupation du domaine public du 5 septembre au 18 octobre 2026 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 823 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), articles 3 et 8, l'ordonnance P-1, o. 735 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2), article 7, l'ordonnance P-12.2, o. 287 permettant de peindre et de dessiner sur la chaussée selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085), articles 29 et 45, l'ordonnance CA-24-085, o. 266 permettant l'installation de fanions sur les lampadaires et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1265703011

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

**B-3, o. 823 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 5 septembre
au 18 octobre 2026**

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Le promoteur d'une initiative culturelle autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement doit, en tout temps pendant et sur le site de cette initiative culturelle, être en mesure de produire l'autorisation écrite de la Division Festivals et événements.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA et 100 dBC, LAeq 15 minutes, mesuré à 35 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.
5. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703011) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1265703011 pour le conseil d'arrondissement du mardi 1 septembre 2026

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	CA-24-085 art. 29	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	Remarques
		Date début	Date fin		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'alcool	Bruit	Affiche sur lampadaires	Échantillons	Peinture sur chaussée	
Parade olympienne du Festival des arts de ruelle	Festival des arts de ruelle	5 septembre	5 septembre	Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, Clark entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve, trottoirs De Maisonneuve entre Clark et Saint-Denis, trottoirs Saint-Denis entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, trottoirs Sainte-Catherine entre Saint-Denis et Berri, Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	5 septembre de 16h à 20h	oui	n/a	n/a	n/a
Grand Prix Cycliste de Montréal	Événements GPCM	11 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre	13 septembre	13 septembre	Même site que les Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L	13 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	13 septembre de 9h30 à 22h	n/a	n/a	n/a	Ajout de ce lieu pour cet événement passé au sommaire 1265703009
Cross-Country Collège International Marie de France	Collège International Marie de France	16 septembre	16 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	16 septembre 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026	Mondiaux Montréal 2026	19 septembre	27 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre	19 au 27 septembre	4 septembre au 4 octobre	Parcours
Fête de Quartier Tranquille	Partenariat du Quartier des Spectacles	24 septembre	29 septembre	Esplanade Tranquille	26 septembre de 12h à 17h	26 septembre de 11h à 17h30	n/a	n/a	26 septembre de 10h à 18h00	24 au 29 septembre	26 septembre	n/a	n/a
Danse pour la paix	Mouvement de paix	3 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	3 octobre de 11h à 17h Contingence : 4 octobre de 11h à 17h	n/a	n/a	n/a	Contingence : 4 octobre
Rally HEC en couleurs	Groupe NOVA HEC Montréal	4 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Cross-Country run GMAA	RSEQ-Greater Montreal Athletic Association	6 octobre	6 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	6 octobre de 10h à 15h	n/a	n/a	n/a	n/a

Marathon Beneva de Montréal	Courons Montréal	9 octobre	11 octobre	Parc Jean-Drapeau, pont de la Concorde entre le parc Jean-Drapeau et Pierre-Dupuy, Pierre-Dupuy entre pont de la Concorde et Chemin des Moulins, Chemin des Moulins entre Pierre-Dupuy et Riverside, Riverside entre Chemin des Moulins et Mill, Mill entre Riverside et de la Commune, de la Commune entre Mill et McGill, McGill entre de la Commune et Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Ouest entre McGill et Saint-Laurent, Notre-Dame Est entre Saint-Laurent et Montcalm, Montcalm entre Notre-Dame Est et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre Montcalm et Atateken, Atateken entre Saint-Antoine et Ontario, Ontario entre Atateken et Berri, Berri entre Ontario et Sherbrooke	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 au 11 octobre de 6h30 à 19h30	19 au 21 septembre	9 au 11 octobre	9 au 11 octobre	N/A
La Nuit des sans-abri	RAPSIM	15 octobre	17 octobre	Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	15 au 17 octobre de 8h à 22h	15 au 17 octobre	n/a	n/a	n/a
Gendarme de fer	Fondation de la recherche pédiatrique	17 octobre	17 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	17 octobre de 7h à 16h	n/a	n/a	n/a	n/a
Défi - Chaîne de vie	Chaîne de vie	18 octobre	18 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	18 octobre de 8h30 à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a

**P-1, o. 735 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 5 septembre
au 18 octobre 2026**

Vu les articles 3 et 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, des aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703011) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1265703011 pour le conseil d'arrondissement du mardi 1 septembre 2026

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	CA-24-085 art. 29	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	Remarques
		Date début	Date fin		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'alcool	Bruit	Affiche sur lampadaires	Échantillons	Peinture sur chaussée	
Parade olympienne du Festival des arts de ruelle	Festival des arts de ruelle	5 septembre	5 septembre	Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, Clark entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve, trottoirs De Maisonneuve entre Clark et Saint-Denis, trottoirs Saint-Denis entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, trottoirs Sainte-Catherine entre Saint-Denis et Berri, Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	5 septembre de 16h à 20h	oui	n/a	n/a	n/a
Grand Prix Cycliste de Montréal	Événements GPCM	11 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre	13 septembre	13 septembre	Même site que les Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L	13 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	13 septembre de 9h30 à 22h	n/a	n/a	n/a	Ajout de ce lieu pour cet événement passé au sommaire 1265703009
Cross-Country Collège International Marie de France	Collège International Marie de France	16 septembre	16 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	16 septembre 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026	Mondiaux Montréal 2026	19 septembre	27 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre	19 au 27 septembre	4 septembre au 4 octobre	Parcours
Fête de Quartier Tranquille	Partenariat du Quartier des Spectacles	24 septembre	29 septembre	Esplanade Tranquille	26 septembre de 12h à 17h	26 septembre de 11h à 17h30	n/a	n/a	26 septembre de 10h à 18h00	24 au 29 septembre	26 septembre	n/a	n/a
Danse pour la paix	Mouvement de paix	3 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	3 octobre de 11h à 17h Contingence : 4 octobre de 11h à 17h	n/a	n/a	n/a	Contingence : 4 octobre
Rally HEC en couleurs	Groupe NOVA HEC Montréal	4 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Cross-Country run GMAA	RSEQ-Greater Montreal Athletic Association	6 octobre	6 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	6 octobre de 10h à 15h	n/a	n/a	n/a	n/a

Marathon Beneva de Montréal	Courons Montréal	9 octobre	11 octobre	Parc Jean-Drapeau, pont de la Concorde entre le parc Jean-Drapeau et Pierre-Dupuy, Pierre-Dupuy entre pont de la Concorde et Chemin des Moulins, Chemin des Moulins entre Pierre-Dupuy et Riverside, Riverside entre Chemin des Moulins et Mill, Mill entre Riverside et de la Commune, de la Commune entre Mill et McGill, McGill entre de la Commune et Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Ouest entre McGill et Saint-Laurent, Notre-Dame Est entre Saint-Laurent et Montcalm, Montcalm entre Notre-Dame Est et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre Montcalm et Atateken, Atateken entre Saint-Antoine et Ontario, Ontario entre Atateken et Berri, Berri entre Ontario et Sherbrooke	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 au 11 octobre de 6h30 à 19h30	19 au 21 septembre	9 au 11 octobre	9 au 11 octobre	N/A
La Nuit des sans-abri	RAPSIM	15 octobre	17 octobre	Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	15 au 17 octobre de 8h à 22h	15 au 17 octobre	n/a	n/a	n/a
Gendarme de fer	Fondation de la recherche pédiatrique	17 octobre	17 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	17 octobre de 7h à 16h	n/a	n/a	n/a	n/a
Défi - Chaîne de vie	Chaîne de vie	18 octobre	18 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	18 octobre de 8h30 à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a

**P-12.2, o. 287 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 5 septembre
au 18 octobre 2026**

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les dates mentionnées à l'annexe 1.
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.
5. L'organisateur d'un événement est responsable de l'application de la présente ordonnance.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703011) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Division Festivals et événements
Tableau des initiatives culturelles

Sommaire 1265703011 pour le conseil d'arrondissement du mardi 1 septembre 2026

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	CA-24-085 art. 29	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	Remarques
		Date début	Date fin		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'alcool	Bruit	Affiche sur lampadaires	Échantillons	Peinture sur chaussée	
Parade olympienne du Festival des arts de ruelle	Festival des arts de ruelle	5 septembre	5 septembre	Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, Clark entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve, trottoirs De Maisonneuve entre Clark et Saint-Denis, trottoirs Saint-Denis entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, trottoirs Sainte-Catherine entre Saint-Denis et Berri, Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	5 septembre de 16h à 20h	oui	n/a	n/a	n/a
Grand Prix Cycliste de Montréal	Événements GPCM	11 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre	13 septembre	13 septembre	Même site que les Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L	13 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	13 septembre de 9h30 à 22h	n/a	n/a	n/a	Ajout de ce lieu pour cet événement passé au sommaire 1265703009
Cross-Country Collège International Marie de France	Collège International Marie de France	16 septembre	16 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	16 septembre 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026	Mondiaux Montréal 2026	19 septembre	27 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre	19 au 27 septembre	4 septembre au 4 octobre	Parcours
Fête de Quartier Tranquille	Partenariat du Quartier des Spectacles	24 septembre	29 septembre	Esplanade Tranquille	26 septembre de 12h à 17h	26 septembre de 11h à 17h30	n/a	n/a	26 septembre de 10h à 18h00	24 au 29 septembre	26 septembre	n/a	n/a
Danse pour la paix	Mouvement de paix	3 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	3 octobre de 11h à 17h Contingence : 4 octobre de 11h à 17h	n/a	n/a	n/a	Contingence : 4 octobre
Rally HEC en couleurs	Groupe NOVA HEC Montréal	4 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Cross-Country run GMAA	RSEQ-Greater Montreal Athletic Association	6 octobre	6 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	6 octobre de 10h à 15h	n/a	n/a	n/a	n/a

Marathon Beneva de Montréal	Courons Montréal	9 octobre	11 octobre	Parc Jean-Drapeau, pont de la Concorde entre le parc Jean-Drapeau et Pierre-Dupuy, Pierre-Dupuy entre pont de la Concorde et Chemin des Moulins, Chemin des Moulins entre Pierre-Dupuy et Riverside, Riverside entre Chemin des Moulins et Mill, Mill entre Riverside et de la Commune, de la Commune entre Mill et McGill, McGill entre de la Commune et Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Ouest entre McGill et Saint-Laurent, Notre-Dame Est entre Saint-Laurent et Montcalm, Montcalm entre Notre-Dame Est et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre Montcalm et Atateken, Atateken entre Saint-Antoine et Ontario, Ontario entre Atateken et Berri, Berri entre Ontario et Sherbrooke	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 au 11 octobre de 6h30 à 19h30	19 au 21 septembre	9 au 11 octobre	9 au 11 octobre	N/A
La Nuit des sans-abri	RAPSIM	15 octobre	17 octobre	Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	15 au 17 octobre de 8h à 22h	15 au 17 octobre	n/a	n/a	n/a
Gendarme de fer	Fondation de la recherche pédiatrique	17 octobre	17 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	17 octobre de 7h à 16h	n/a	n/a	n/a	n/a
Défi - Chaîne de vie	Chaîne de vie	18 octobre	18 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	18 octobre de 8h30 à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a

**CA-24-085, o. 266 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du
5 septembre au 18 octobre 2026**

Vu les articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté* (CA-24-085);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'installation de fanions est exceptionnellement permise sur les lampadaires aux sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. Ces fanions doivent être fixés solidement et doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.
3. À l'expiration de la période visée à l'article 1, les fanions doivent être enlevés.
4. L'organisateur d'un événement est responsable des dommages ou réclamations pouvant résulter du maintien et de l'enlèvement de ces fanions.
5. La distribution des échantillons des commanditaires reliés à ces événements est permise à partir des kiosques identifiés aux dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
6. L'article 5 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1265703011) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1

TABEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Division Festivals et événements

Tableau des initiatives culturelles

Sommaire

1265703011

pour le conseil d'arrondissement du

mardi 1 septembre 2026

Ordonnances													
Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	CA-24-085 art. 29	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	Remarques
		Date début	Date fin		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'alcool	Bruit	Affiche sur lampadaires	Échantillons	Peinture sur chaussée	
Parade olympienne du Festival des arts de ruelle	Festival des arts de ruelle	5 septembre	5 septembre	Sainte-Catherine entre De Bleury et Clark, Clark entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve, trottoirs De Maisonneuve entre Clark et Saint-Denis, trottoirs Saint-Denis entre De Maisonneuve et Sainte-Catherine, trottoirs Sainte-Catherine entre Saint-Denis et Berri, Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	5 septembre de 16h à 20h	oui	n/a	n/a	n/a
Grand Prix Cycliste de Montréal	Événements GPCM	11 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre de 8h à 18h	13 septembre	13 septembre	13 septembre	Même site que les Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026
Festival Quartiers Danses	Festival Quartiers Danses / Danse Imedia O.S.B.L	13 septembre	13 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	13 septembre de 9h30 à 22h	n/a	n/a	n/a	Ajout de ce lieu pour cet événement passé au sommaire 1265703009
Cross-Country Collège International Marie de France	Collège International Marie de France	16 septembre	16 septembre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	16 septembre 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026	Mondiaux Montréal 2026	19 septembre	27 septembre	Parc du Mont-Royal, du Parc entre des Pins et Mont-Royal Côte Sainte-Catherine de du Parc à Mont-Royal Mont-Royal (2 voies côté Sud) de Côte Sainte-Catherine à du Parc Mont-Royal de Côte Ste-Catherine à Camillien-Houde, Camillien-Houde de Mont-Royal à Remembrance Remembrance de Camillien-Houde à Côte-des-Neiges	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre de 7h à 23h	19 au 27 septembre	19 au 27 septembre	4 septembre au 4 octobre	Parcours
Fête de Quartier Tranquille	Partenariat du Quartier des Spectacles	24 septembre	29 septembre	Esplanade Tranquille	26 septembre de 12h à 17h	26 septembre de 11h à 17h30	n/a	n/a	26 septembre de 10h à 18h00	24 au 29 septembre	26 septembre	n/a	n/a
Danse pour la paix	Mouvement de paix	3 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	3 octobre de 11h à 17h Contingence : 4 octobre de 11h à 17h	n/a	n/a	n/a	Contingence : 4 octobre
Rally HEC en couleurs	Groupe NOVA HEC Montréal	4 octobre	4 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	4 octobre de 10h à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a
Cross-Country run GMAA	RSEQ-Greater Montreal Athletic Association	6 octobre	6 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	6 octobre de 10h à 15h	n/a	n/a	n/a	n/a

Marathon Beneva de Montréal	Courons Montréal	9 octobre	11 octobre	Parc Jean-Drapeau, pont de la Concorde entre le parc Jean-Drapeau et Pierre-Dupuy, Pierre-Dupuy entre pont de la Concorde et Chemin des Moulins, Chemin des Moulins entre Pierre-Dupuy et Riverside, Riverside entre Chemin des Moulins et Mill, Mill entre Riverside et de la Commune, de la Commune entre Mill et McGill, McGill entre de la Commune et Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Ouest entre McGill et Saint-Laurent, Notre-Dame Est entre Saint-Laurent et Montcalm, Montcalm entre Notre-Dame Est et Saint-Antoine, Saint-Antoine entre Montcalm et Atateken, Atateken entre Saint-Antoine et Ontario, Ontario entre Atateken et Berri, Berri entre Ontario et Sherbrooke	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 octobre de 17h à 20h et 10 au 11 octobre de 8h à 16h	9 au 11 octobre de 6h30 à 19h30	19 au 21 septembre	9 au 11 octobre	9 au 11 octobre	N/A
La Nuit des sans-abri	RAPSIM	15 octobre	17 octobre	Place Émilie-Gamelin	n/a	n/a	n/a	n/a	15 au 17 octobre de 8h à 22h	15 au 17 octobre	n/a	n/a	n/a
Gendarme de fer	Fondation de la recherche pédiatrique	17 octobre	17 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	17 octobre de 7h à 16h	n/a	n/a	n/a	n/a
Défi - Chaîne de vie	Chaîne de vie	18 octobre	18 octobre	Parc du Mont-Royal	n/a	n/a	n/a	n/a	18 octobre de 8h30 à 13h	n/a	n/a	n/a	n/a

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240372

Édicter une ordonnance sur le bruit relative à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue De Bleury, de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, et de la rue Balmoral, entre les rues Mayor et Sainte-Catherine Ouest, du 2 septembre 2026 au 2 septembre 2027

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 825 permettant l'ambiance sonore sur le site de la piétonnisation permanente de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue De Bleury, de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, et de la rue Balmoral, entre les rues Mayor et Sainte-Catherine Ouest, du 2 septembre 2026 au 2 septembre 2027

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1268188015

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

B-3, o. 825 Ordonnance sur le bruit relative à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue De Bleury, de la rue Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, et de la rue Balmoral, entre les rues Mayor et Sainte-Catherine Ouest, du 2 septembre 2026 au 2 septembre 2027

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur une ambiance sonore est exceptionnellement permis sur le site piéton de la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Jeanne-Mance et de la rue Balmoral.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

2. Aux fins de la présente ordonnance, est considérée comme une ambiance sonore, la musique diffusée à partir d'un appareil sonore installé sur la rue et contrôlée par l'organisme partenaire de la piétonnisation, dans ce cas-ci, le Partenariat du Quartier des Spectacles, en conformité avec le niveau de pression acoustique prévu aux articles 4 et 5.

3. La diffusion d'ambiance sonore sur la zone piétonne est autorisée selon l'horaire suivant :

a) De midi à 21 h les jours de semaine; et,

b) De 10 h à 23 h les jours de fins de semaine et les jours fériés.

4. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, (LAeq 15 minutes), mesuré à 5 mètres de la source sonore.

5. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188015) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240373

Édicter une ordonnance concernant la tenue d'activités culturelles sur le terrain de Lespacemaker, au 2875 rue Hochelaga, du 2 septembre au 14 octobre 2026

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 826 permettant le bruit d'appareils sonores extérieurs du 2 septembre au 14 octobre 2026, sur le site de Lespacemaker situé au 2875 rue Hochelaga.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1268188017

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1.** Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
- 2.** L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
- 3.** Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 75 dBA et 90 dBC (LAeq 15 minutes) mesuré à 5 mètres de la source sonore.
- 4.** Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.
- 5.** Il est de l'obligation du promoteur « Lespacemaker » de :
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie des rapports d'événements mensuels relatifs aux plaintes et aux mesures des niveaux de pression acoustique sur le site;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire, pour le 15 novembre 2026, un bilan à la suite des événements tenus pour la saison 2026;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION CULTURELLE DE LESPACEMAKER, 2875 RUE HOCHELAGA

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188017) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement.

Annexe 1 – PROGRAMMATION CULTURELLE DE L'ESPACE MAKER, 2875 RUE HOCHÉLAGA

Date	Heure	Nom de l'évènement	Contexte	Type d'amplification sonore
2 septembre 2026	18 h-21 h 30	Barbec & Trompettes	Barbecue convivial avec une scène ouverte aux artistes et talents locaux.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros
16 septembre 2026	18 h-21 h 30	Barbec & Trompettes	Barbecue convivial avec une scène ouverte aux artistes et talents locaux.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros
26 septembre 2026	10 h-21 h 30	Libre Cours	Libre Cours est un événement socioculturel et multidisciplinaire. Il comprend un marché d'artisans, une scène musicale, des visites d'ateliers ainsi que des ateliers d'initiation.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros
14 octobre 2026	18 h-21 h 30	Barbec & Trompettes	Barbecue convivial avec une scène ouverte aux artistes et talents locaux.	Amplification pour représentation artistique et utilisation de micros

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240374

Édicter une ordonnance sur le bruit concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 610 pour le Marché de nuit asiatique du 3 au 7 septembre 2026

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3), article 20, l'ordonnance B-3, o. 827 concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 610 pour le Marché de nuit asiatique du 3 au 7 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1268188018

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

**B-3, o. 827 Ordonnance concernant la tenue d'événements sur le lot
1 180 610 pour le Marché de nuit asiatique du 3 au 7 septembre
2026**

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, (LAeq 15 minutes), mesuré à 5 mètres de la source sonore.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur de :
 - 1° Déposer à l'arrondissement de Ville-Marie un rapport d'événements relatif aux plaintes de bruit reçues;
 - 2° Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - 3° Produire un bilan de la gestion des nuisances sonores dans les 30 jours suivants la fin de l'événement;
 - 4° Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE 2026, MARCHÉ DE NUIT ASIATIQUE

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1268188018) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1 - PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE 2026, MARCHÉ DE NUIT ASIATIQUE

Date	Description	Heures des activités
1-2 septembre	Montage du site	-
3 septembre	Musique d'ambiance	17h00 à 22h00
4 septembre	Musique d'ambiance	17h00 à 22h00
5 septembre	Musique d'ambiance	12h00 à 22h00
6 septembre	Musique d'ambiance	12h00 à 22h00
7 septembre	Musique d'ambiance	12h00 à 22h00
8-9 septembre	Démontage du site	-

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240377

Édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), une ordonnance afin de permettre les collectes privées de nuit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie du 19 au 27 septembre 2026 dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 268 afin de permettre les collectes privées de nuit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du 19 au 27 septembre 2026 dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1269051001

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

CA-24-085, o. 268 Ordonnance afin de maintenir les collectes privées de nuit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement du 19 au 27 septembre 2026 dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI

Vu l'article 57.3 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté* (CA-24085);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrète :

1. Dans le cadre de l'évènement des Championnats du Monde Route UCI, les collectes privées de nuit sont autorisées sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie entre 23 h et 7 h et ce, du 19 au 27 septembre 2026 inclusivement.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1269051001) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

Résolution: CA26 240375

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2026 (CA-24-400), une ordonnance afin de délivrer gratuitement des vignettes temporaires permettant de se stationner dans les zones SRRR de l'arrondissement de Ville-Marie pour certaines adresses dont les résidents ne pourront pas accéder à leur stationnement privé dont l'entrée est située sur les parcours des Championnats du Monde Route UCI qui se dérouleront du 20 au 27 septembre 2026

Il est proposé par Soraya Martinez Ferrada

appuyé par Claude Pinard

D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie - exercice financier 2026 (CA-24-400), l'ordonnance CA-24-400, o. 1 afin de délivrer gratuitement des vignettes temporaires permettant de se stationner dans les zones SRRR de l'arrondissement de Ville-Marie pour certaines adresses dont les résidents ne pourront pas accéder à leur stationnement privé dont l'entrée est située sur les parcours des Championnats du Monde Route UCI qui se dérouleront du 20 au 27 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1269184002

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 septembre 2026

CA-24-400, o. 1 Ordonnance afin de délivrer gratuitement des vignettes temporaires permettant de se stationner dans les zones SRRR de l'Arrondissement pour certaines adresses dont les résidents ne pourront pas accéder à leur stationnement privé dont l'entrée est située sur les parcours des Championnats du Monde Route UCI qui se dérouleront du 20 au 27 septembre 2026

Vu l'article 74 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2026 (CA-24-400);

À sa séance du 1^{er} septembre 2026, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Les tarifs prévus à l'article 63 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie – exercice financier 2026 (CA-24-400), relatifs à la délivrance d'un permis de stationnement réservé aux résidents, sont réduits à 0 \$ pour les résidents qui ne pourront pas accéder à leur stationnement privé dont l'entrée est située sur les parcours des Championnats du Monde Route UCI qui se dérouleront du 20 au 27 septembre 2026;
2. La vignette délivrée en vertu de l'article 1 couvre uniquement la période du 18 au 27 septembre 2026 inclusivement;
3. La carte des parcours UCI impactant les entrées privées est jointe en annexe 1;
4. La liste non-exhaustive des adresses recensées dans la carte identifiée à l'annexe 1, soit celles dont les résidents ne pourront pas accéder en tout temps à leur stationnement privé pendant les Championnats du Monde Route UCI, est jointe en annexe 2;
5. La présente ordonnance est valide jusqu'au 27 septembre 2026 inclusivement.

ANNEXE 1

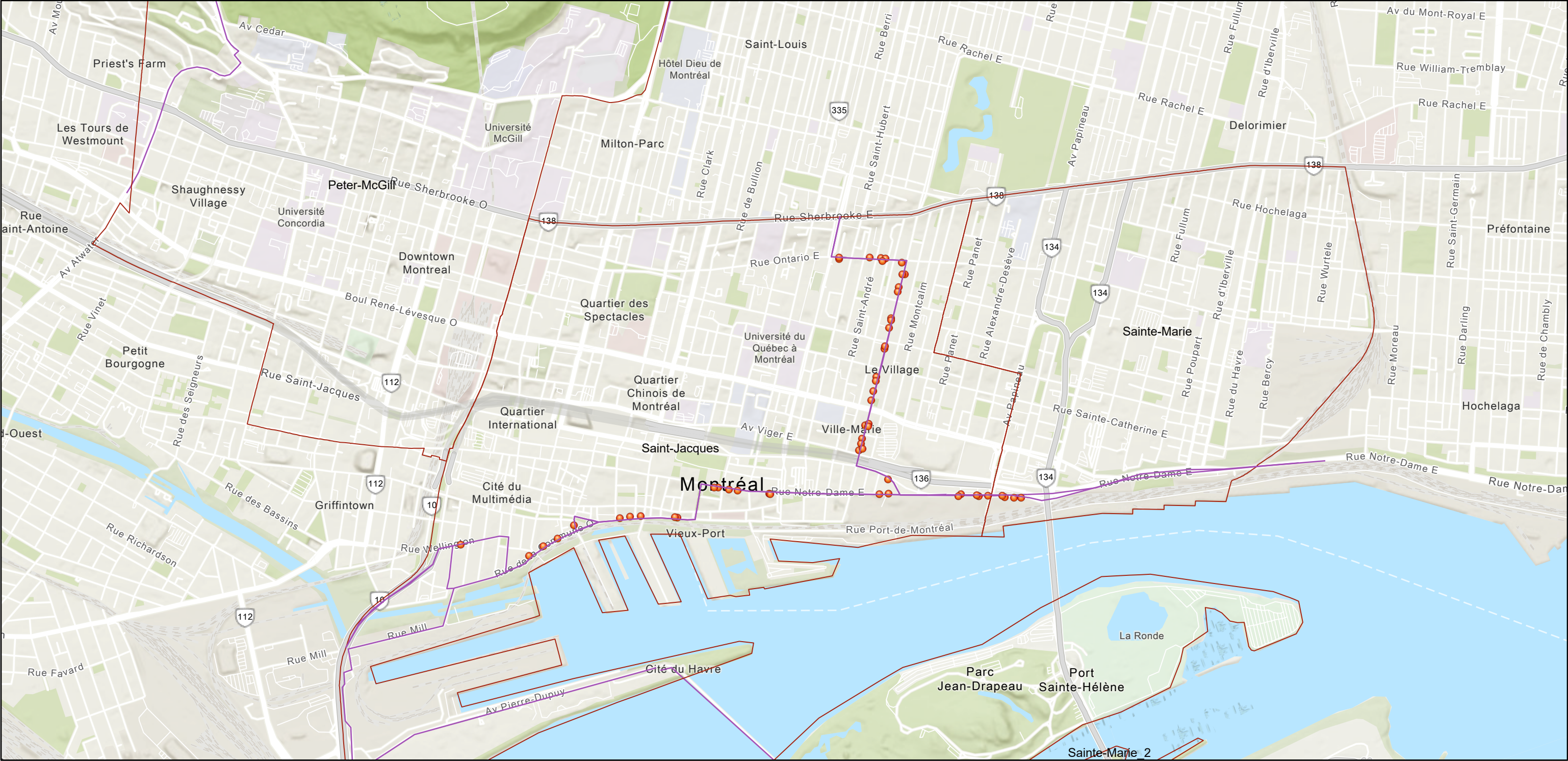
CARTE DES PARCOURS UCI IMPACTANT LES ENTRÉES PRIVÉES

ANNEXE 2

LISTE NON-EXHAUSTIVE DES ADRESSES UCI

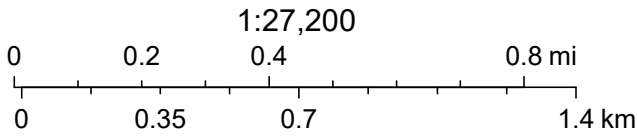
Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1269184002) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 5 septembre 2026, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

UCI - Entrées privées



11/08/2026

- UCI - Tracé par épreuve
- UCI - Entrées
- districts_electoraux_2021
- Parcours UCI
- World_Hillshade



Sources: Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community, Esri, NASA, NGA, USGS, FEMA

# civique	Nom de rues
51	De la Commune O.
61	De la Commune O.
116	De Callière
320	Notre-Dame E.
321	De la Commune O.
334	Notre-Dame E.
448	Notre-Dame E.
515	Montcalm
531	Ontario E.
805	Montcalm
867	Ontario E.
910	Ontario E.
960	Atateken
981	Atateken
1000	Atateken
1022	Ontario E.
1040	Atateken
1067	Atateken
1085	Atateken
1198	Atateken
1210	Saint-Antoine E.
1236	Atateken
1280	Atateken
1282	Atateken
1596	Atateken
1628	Atateken
1638	Atateken
1774	Atateken
1790	Atateken
1850	Atateken